



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 66046

Texte de la question

M. Bernard Carayon alerte M. le Premier ministre sur le fait que les délais réglementaires ne sont le plus souvent pas respectés par les ministres: de très nombreuses questions ne reçoivent pas de réponse ou des réponses ne sont apportées qu'au terme de plusieurs années. En ce début de législature, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre, dans un souci de revalorisation du rôle du Parlement, pour veiller à ce que les réponses aux questions soient apportées dans les délais prévus par le règlement de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de poursuivre les efforts conduits en vue d'une réduction des délais de réponse aux questions écrites des parlementaires. Si l'importance des réformes engagées par le Gouvernement, la technicité accrue ainsi que la nature des questions, qui touchent de larges domaines, peuvent soulever des difficultés, la réduction des délais de traitement impose un effort permanent. La procédure dite des questions signalées a montré tout son intérêt de ce point de vue, en permettant de donner aux questions les plus urgentes la priorité qui leur revient. De manière plus structurelle, les services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement et direction de l'information légale et administrative) ont élaboré conjointement avec les services des assemblées, le cahier des charges d'un outil de dématérialisation du traitement des questions écrites par les ministères. Le déploiement de cet outil dans le courant de l'année 2011 doit supprimer les ruptures de chaîne dans le traitement des questions et permettre au Gouvernement de disposer d'un véritable outil de pilotage permettant d'améliorer ce traitement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66046

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11573

Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9449